



Déduction et/ou avantages fiscaux suite à fidélisation de clientèle

Par **thermana**, le **06/09/2010** à **11:41**

Bonjour,

Dans le cadre d'une création de société, je vais être amené à proposer des animations, manifestations et autres déplacements événementiels à des sociétés, entreprises et artisans.

Peuvent-ils déduire fiscalement des investissements réalisés pour la fidélisation de leur clientèle, leur est-il possible d'apparenter cela à de la publicité ?

Vous seriez aimable de me répondre, j'effectue actuellement une formation pour la création d'entreprise (AFPA).